

# L'OCCE 19

... ~~POUR LES NULS!~~ curieux

Association Départementale  
**CORRÈZE**



**AD 19**  
**OCCE** AUTONOMES  
& SOLIDAIRES

*Pédagogie coopérative*

Version n°7365 / Novembre 2016

Guide de découverte de l'association départementale OCCE de la Corrèze

« **La Coopération scolaire est une œuvre d'éducation.** Elle a son but nettement marqué : l'éducation générale de l'enfant ; son organisation originale: l'association libre et fraternelle entre égaux; sa méthode: **l'entraide en tous les domaines.** »

Barthélémy Profit

« L'éducation populaire est l'ensemble des **pratiques éducatives et culturelles qui œuvrent à la transformation sociale et politique,** travaillent à l'émancipation des individus et du peuple, et augmentent leur **puissance démocratique d'agir.** »

Christian Maurel

«L'autonomie consiste à **se donner à soi-même envers l'autre une loi,** plutôt que de la recevoir de la nature ou d'une autorité extérieure.»

Antoine Spire

«Construire un château fort, travail d'esclave ou jeu merveilleux. **Tout est dans la manière.**»

Fernand Deligny

"Construire une société fraternelle où **le développement de chacun ne s'effectue pas au détriment des autres mais vise à la promotion de tous.**"

Philippe Meirieu

« Par la coopération scolaire, ce sont **les enfants qui prennent en main effectivement l'organisation du travail et de la vie dans leur école.** C'est cela, et cela seul qui importe ».

Célestin Freinet

« Apprendre en coopération, c'est **apprendre avec les autres, par les autres, pour les autres et non pas seul contre les autres.** »

André de Peretti

# LES FONDAMENTAUX...

## LA FÉDÉRATION NATIONALE

L'Office Central de la Coopération à l'Ecole, l'OCCE, a été créé en 1928, sous l'impulsion de membres de l'enseignement et de militants de la coopération, adultes convaincus de la nécessité d'enseigner, dès l'école, les principes et les vertus de la coopération que l'on retrouve dans le fonctionnement de l'économie sociale et solidaire.

L'OCCE est un mouvement pédagogique national, de statut associatif, qui développe au sein des écoles et des établissements de l'Education Nationale les valeurs de la coopération.

A ce titre, une convention lie la Fédération Nationale et le Ministère de l'Education Nationale.

Au cœur des classes coopératives, au fil d'actions et de projets nationaux et départementaux, de forum, congrès, universités d'été, de publications... est mise en acte une philosophie éducative, caractérisée par les valeurs de solidarité, de respect des identités, du partage des savoirs et des responsabilités, de l'exercice effectif de la démocratie à l'école par les enfants et par les jeunes.

Ce projet coopératif d'éducation se réfère fondamentalement à la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant**, texte supra-constitutionnel qui affirme l'intérêt supérieur de l'enfant et constitue un véritable projet de société.

**L'OCCE est reconnu d'utilité publique et agréé au titre des associations complémentaires de l'école.  
L'OCCE réunit au sein de sa fédération 85% des coopératives scolaires représentant 4 650 000 adhérents, affiliés à 102 associations départementales réparties sur tout le territoire national.**

A l'origine de sa création, le courant mutualiste, représenté par Emile Bugnon, inspecteur de l'Education Nationale, détaché auprès des Coopératives de Lorraine se confronte avec une conception plus pédagogique portée par Barthelemy Profit, instituteur, puis Inspecteur. Ces deux visions de la coopération à l'école donnent naissance à la fédération nationale, en prenant en compte les apports de l'école nouvelle.

Aujourd'hui, la Fédération est administrée par des membres élus et animée par un réseau de collaborateurs permanents et de bénévoles majoritairement enseignants.

## L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE

L'AD19 existe depuis fort longtemps. Jusqu'en 1999, elle n'était qu'une boîte aux lettres, hébergée par la Ligue de l'Enseignement. Sous l'impulsion d'un Inspecteur d'Académie, l'Association Départementale de la Corrèze a repris une activité en mobilisant quelques militants autour du projet fédéral.

Aujourd'hui, L'AD19 est une association autonome, rattachée à la fédération nationale.

Depuis plusieurs années, en Corrèze, l'action de l'OCCE est dirigée vers l'éducation citoyenne de toutes et tous, élèves du 1<sup>er</sup> degré, comme du 2<sup>nd</sup> degré.

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé d'enseignants militants, qu'ils soient issus du premier ou du second degré, mais aussi de CPE ou d'éducateurs.

Le Conseil d'Administration se réunit six fois par an et compose les grandes lignes du travail technique et pédagogique de l'AD.

Le Bureau applique les décisions prises en CA et fait vivre le programme d'animation, de formation et d'intervention tout en gérant le quotidien de l'association.

**Aujourd'hui, l'OCCE 19 rassemble 140 coopératives scolaires ou foyers coopératifs et comptabilise près de 13000 coopérateurs.**

## **LES COOPÉRATIVES SCOLAIRES**

Définie par la circulaire ministérielle du 23 juillet 2008, la coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative.

La coopérative bénéficie du soutien de l'OCCE en matière éducative, pédagogique, juridique et comptable.

### **La coopération à l'école**

On peut la définir comme un système cohérent de valeurs et de principes issus des fondamentaux républicains, coopératifs, associatifs (aide, entraide, tutorat, cotisation volontaire, projet, conseil de coopérative par exemple), d'attitudes et de pratiques donnant du sens à l'École et aux apprentissages.

### **L'apprentissage coopératif**

C'est un apprentissage construit ensemble, en interaction, au travers d'une expérience active, qui implique la confrontation des points de vue, la justification des démarches, la validation des hypothèses et le respect de chacun. Un apprentissage qui permet la construction active de connaissances, la découverte de l'autre et l'apprentissage du débat démocratique.

## **MOUVEMENT PÉDAGOGIQUE COMPLÉMENTAIRE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE**

Partenaire éducatif à part entière, notre mouvement propose des activités dans le respect des projets d'école et d'établissement. Nous participons à la vie des écoles pendant ou en dehors du temps scolaire. L'agrément du ministère chargé de l'éducation nationale garantit que nous respectons les principes de l'enseignement public. Notre proximité avec le ministère nous engage à travers un Convention Pluriannuelle d'Objectifs que nous questionnons et évaluons conjointement dans le cadre d'un dialogue de partenariat annuel.

Aussi, nous sommes de fait un partenaire fidèle des Services Départementaux de l'Éducation Nationale qui savent solliciter notre expertise pour accompagner le fonctionnement et les projets des établissements. L'OCCE est membre du CAPE, Collectif des Associations Partenaires de l'École publique.

## **MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE**

Aujourd'hui, il est difficile de définir ce que représente l'éducation populaire : L'éducation permanente, l'éducabilité de toutes et tous, par et pour tous, tout le temps, partout.

Une éducation réciproque, sans hiérarchie, sans piédestal pour le maître qui déverserait son savoir sur les ignorants...

Nous avons tous quelque chose à partager, quelque chose à recevoir en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels, une éducation visant l'amélioration du système social, en luttant contre les déterminismes sociaux et en accompagnant les générations successives dans une désaliénation socioéconomique comme culturelle.

L'OCCE est agréé par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

## **ACTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE**

Notre mouvement est né de ce qu'allait devenir l'économie sociale et solidaire, c'est-à-dire le courant mutualiste à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

L'ESS rassemble les entreprises qui cherchent à concilier solidarité, performances économiques et utilité sociale. Acteur économique de poids, l'ESS représente 10 % du PIB et près de 12 % des emplois privés en France. Ce secteur compte environ 200 000 entreprises et structures et 2,36 millions de salariés.

Naturellement les valeurs coopératives que nous développons se retrouvent dans ce champ économique incontournable.

L'OCCE est membre de L'ESPER : L'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République.

# LE PROJET DE L'OCCE >>> POURQUOI ? COMMENT ?

Très clairement, notre mouvement fonctionne autour de deux axes... Comme deux jambes pour avancer et faire avancer le monde...

- ☺ L'accompagnement de la communauté éducative d'un point de vue juridique et comptable, avec la gestion de l'argent à l'école au travers des coopératives scolaires.
- ☺ L'accompagnement de la communauté scolaire, enfants comme adultes, dans les pratiques pédagogiques coopératives, au travers de l'organisation d'action, de formations, d'évènements.

## LA MOTION D'ORIENTATION 2013-2016

Pour développer son projet 2013-2016, la Fédération de l'OCCE se donne 4 objectifs :

- ☺ Intensifier sa politique de formation en direction des enseignants et de ses militants élus
- ☺ Développer une communication moderne et dynamique.
- ☺ Développer et valoriser des actions sur les territoires avec des partenaires éducatifs et le monde de l'Economie Sociale et Solidaire.
- ☺ Trouver de nouvelles ressources pour assurer la pérennité de notre projet d'Education à la coopération.

## LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF 2014-2016

Les trois missions de l'école consistent à instruire, éduquer et contribuer à l'insertion professionnelle des élèves qui lui sont confiés. L'OCCE, de par les axes de son projet éducatif apporte son concours aux objectifs de l'Education Nationale à travers une CPO, déclinant 6 axes :

- ☺ Formation et Ressources Pédagogiques.
- ☺ Contribution à la mise en place des PEDT, Projets Educatifs des Territoires.
- ☺ Accompagnement et Contrôle des coopératives scolaires
- ☺ Production de ressources et d'outils au service des enseignants et de l'Ecole.
- ☺ Elaboration et mise en place de Parcours artistiques et culturels.
- ☺ Développement des actions de prévention contre la violence scolaire et le décrochage des élèves.

## LE PROJET DÉPARTEMENTAL

Fort des éléments présentés ci-dessus, le Conseil d'Administration de l'OCCE19 a développé une lecture locale ainsi qu'une posture politique engagée et militante.

Les **pédagogies coopératives, dites pédagogies institutionnelles**, reposent sur une philosophie de l'instruction qui place l'élève en tant qu'acteur et auteur de ses apprentissages, capable de participer à l'élaboration de ses compétences en coopération avec l'enseignant et ses pairs.

Il s'agit de mettre l'élève en situation vraie d'action, une situation où il peut exercer ses capacités, où avec le groupe il construit des réponses adaptées aux questions soulevées par la mise en œuvre de projets individuels ou collectifs. C'est en termes de contrat (avec l'enseignant, les autres et soi-même), que la démarche coopérative trouve son sens plein et entier.

Le Conseil d'Administration de l'OCCE19 s'est donné comme objectif de répondre aux besoins collectifs exprimés non satisfaits autour des questions pédagogiques et didactiques, et plus pragmatiquement sur les sujets suivants :

- ☺ Développement des pratiques artistiques et culturelles.
- ☺ Développement des actions de citoyenneté et d'émancipation.
- ☺ Soutien de la Coéducation et de la relation école-familles.
- ☺ Accompagnement des pratiques éducatives et des politiques publiques.

# LES ACTEURS

>>>> MAIS QUI DONC ?

## LES COOPÉRATEURS

Ce sont les adhérents de l'association, membres de coopératives scolaires OCCE, élèves ou étudiants et personnels éducatifs de la classe, de l'école, de l'établissement qui s'engagent dans un projet coopératif.

En 2016, l'adhésion est de 2€05/coopérateur.

A titre individuel, il est possible d'adhérer à prix libre à l'Association Départementale.

## LES MANDATAIRES

Chaque coopérative scolaire est représentée par une personne dénommée « le mandataire », membre de l'équipe enseignante. Le mandataire est désigné par le conseil d'administration départemental sur proposition du conseil de coopérative pour exécuter un certain nombre d'actes officiels. C'est aussi le correspondant de l'Association Départementale. Le mandataire n'est pas nécessairement le directeur ou la directrice de l'école.

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est l'organe décisionnaire qui dirige l'association.

Elle se réunit en général une fois par an. Sont invités à cette réunion, l'ensemble des coopérateurs, représentés par les mandataires, les adhérents, les partenaires, les membres associés, les institutions.

Cette réunion est également ouverte au public.

L'Assemblée Générale valide les comptes de l'association, entérine les activités passées et à venir et débat des orientations générales. C'est également le lieu d'élection du Conseil d'Administration.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de coopérateurs élus par l'assemblée générale pour diriger l'association. Il a pour mission de travailler à long terme sur les orientations stratégiques et politiques du projet de l'association, d'ordonner et de déléguer au Bureau les affaires courantes et de suivre la mise en place des décisions.

## LE BUREAU

Le Bureau gère les affaires courantes et rend des comptes aux membres du CA.

Le fonctionnement coopératif de nos instances apporte un fonctionnement partagé, avec une distribution des tâches collectives. Toutefois, le président est juridiquement et pénalement responsable de l'association.

## L'UNION RÉGIONALE

L'Union Régionale Limousin a pour objectif de promouvoir, développer et coordonner l'action des trois associations départementales, en mutualisant le secrétariat et l'accompagnement des coopératives scolaires.

## LA FÉDÉRATION NATIONALE

Comme l'association départementale fédère les coopératives scolaires, la Fédération Nationale fédère les Associations Départementales et les Unions Régionales.

Elle gère la face nationale du mouvement et accompagne les AD dans leurs quotidiens.

## L'ÉQUIPE PERMANENTE

**1 Animateur Pédagogique mis à disposition par la Fédération Nationale.**

Ses missions couvrent les champs pédagogiques, la formation, l'accompagnement administratif des coopératives et la vie associative. Il dirige l'association en lien avec le CA.

**2 Animateurs Socioculturels.**

Leurs missions relèvent de l'animation dans le cadre des PEDT, mais ils mènent aussi des Interventions Pédagogiques, en classe. Ils secondent l'animateur pédagogique dans la gestion du quotidien.

**1 Animateur Médias.**

Ses missions relèvent de l'animation dans le cadre des PEDT, mais il mène aussi des Interventions Pédagogiques, en classe, toujours avec l'outil radiophonique, afin de valoriser la parole de toutes et tous.

### **Mais aussi...**

Dans un souci d'éducation citoyenne, l'AD19 reçoit au long de l'année différents jeunes qui s'inscrivent dans une mission de **service civique**, en partenariat avec la Mission Locale de l'arrondissement de Tulle.

## **LES ARTISTES ASSOCIÉS**

**Bruno Leonelli, Comédien, L'Ane à Ailes.**

**Stéphanie Menvielle, Plasticienne, [Atelier Art-range.](#)**

## **LE COLLECTIF DROITS DE L'ENFANT**

C'est à l'initiative des Francas de la Corrèze qu'est né ce collectif rassemblé autour de la promotion de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Ce collectif est composé de structures associatives et militantes, mais aussi de parents engagés pour la cause de l'enfance et de la jeunesse.

On retrouve ici les compagnons de route de notre AD : ACEDC, l'Atelier Art-range, BramFM, les CEMEA des Limousin, Corrèze Environnement, Des Lendemains Qui Chantent, la FAL19, la Compagnie L'Ane à Ailes, la Cour des Arts, la Librairie Chantepages, La Ligue Contre le cancer, La Vie et demie, les PEP19, Mashikuna, Peuple et Culture, Profession Sports, RESF, l'UFOLEP19 et l'UNICEF, bien entendu...

**Le Collectif est piloté depuis plusieurs années par l'OCCE19 et conçoit collectivement le programme des Journées Départementales des Droits de l'Enfant, dont le point d'orgue est le Village des Droits.**

## **LES PARTENAIRES**

La fédération Nationale initie et anime de nombreux partenariats, parmi lesquels :

- ☺ L'AGEEM : *Association Générale des Enseignants des Ecoles et Classes Maternelles Publiques.*
- ☺ L'ANCP : *Association Nationale des Conseillers Pédagogiques.*
- ☺ Le CLEMI : *Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information.*
- ☺ La FCPE : *Fédération des conseils de parents d'élèves.*
- ☺ le SNPI-FSU : *Syndicat national des personnels d'inspection FSU*
- ☺ le SIEN-UNSA Education : *Syndicat de l'inspection de l'Education Nationale UNSA*
- ☺ les PEP : *Pupilles de l'Enseignement Publique*
- ☺ Le Printemps des Poètes.
- ☺ les Enfants de Cinéma.

A la charge de notre Association Départementale (AD) de décliner localement ces conventions de partenariat.

La démarche coopérative diffusée par le mouvement nous amène naturellement à travailler en lien avec les acteurs des territoires, le tissu local.

C'est ainsi que nous avons scellé des relations privilégiées avec différents camarades :

### **BRAMFM, Radio Associative**

Une convention de partenariat nous lie à cette association porteuse d'une radio associative. Ensemble nous coproduisons l'ensemble de nos créations radiophoniques.

### **Des Lendemains Qui Chantent, Salle de Musiques Actuelles**

Différents projets culturels nous rassemblent naturellement.

### **Les DDEN, Délégués Départementaux de l'Education Nationale**

Ensemble, nous organisons le Concours des Ecoles Fleuries, depuis plus de quarante ans...

### **La Librairie SCOP Chantepages**

Partenaire de la première page, cette librairie militante, itinérante et spécialisée dans le jeune public, sous forme coopérative est un partenaire hors pair pour offrir à nos adhérents une lecture de qualité...

# VIE PÉDAGOGIQUE

>>>> MAIS QUOI DONC ?

## ACTIONS NATIONALES

La fédération initie un certain nombre de projets nationaux, que les AD peuvent décliner librement au sein des territoires. En Corrèze, nous avons choisis de ne pas proposer l'ensemble de ces actions, mais nous les citons tout de même ici :

- ☺ Lire et Ecrire des Images :
- ☺ Théa :
- ☺ Semaine de l'ESS à l'Ecole :
- ☺ Droits de l'Enfant :
- ☺ Eco'Coop
- ☺ Danse en Liance
- ☺ Habiter l'école en poésie

Par contre, nous proposons un accompagnement particulier autour des projets suivants :

## ECOLES FLEURIES

Agir et améliorer son cadre de vie, respecter le travail de chacun au travers d'un projet commun, observer grandeur nature les saisons et la végétation, apprendre en jardinant, tels sont les éléments clés de l'opération Ecoles Fleuries.

## ETAMINE

Il s'agit d'une aventure de création... en mots et en pages... Coopérativement.

Une classe peut s'inscrire soit en tant qu'Auteur, soit en tant que Comité de lecture... ou les deux !

L'évaluation coopérative des productions par des jurys d'enfants développe l'esprit critique et le respect de l'autre.

## LABEL ÉCOLE EN POÉSIE

L'OCCE et le Printemps des Poètes travaillent ensemble depuis quelques années pour valoriser une approche sensible de la poésie dans les établissements scolaires et accompagner des projets autour de la poésie.

Il est proposé aux classes ou aux écoles le label « Ecole en poésie » décerné aux écoles menant des projets « Poésie » visant à favoriser l'imprégnation poétique quotidienne des enfants.

## LES CHANTIERS

La fédération nationale a mis en place un travail de rénovation et de dynamisation des projets nationaux. Un certain nombre de chantiers sont ouverts, sous forme de recherche-actions, à travers une plateforme numérique. Chacun peut s'y inscrire, que l'on soit militant à l'OCCE ou pas...

Chaque chantier est limité dans le temps et doit aboutir à une production, quelle qu'elle soit.

En Corrèze, nous participons à plusieurs chantiers :

- ☺ Partenariat OCCE & Enseignement Agricole
- ☺ Action Droits de l'Enfant
- ☺ Pédagogie Coopérative, Echanges de Pratiques
- ☺ Foire aux questions, Dossier Assurances
- ☺ Banque thématique de vidéogrammes.

## ACTIONS LOCALES

**Ces actions ont pour objectif de favoriser l'exercice de la citoyenneté et le vivre ensemble.**

En mettant la culture au service de la citoyenneté et des valeurs républicaines, en favorisant l'accès de tous à la culture et en affirmant la diversité culturelle, à l'image de notre société, comme une richesse, nous comptons bien participer à l'éducation citoyenne des générations à venir.

L'éducation aux médias est nécessaire dans cette démarche. L'exercice du débat, de l'échange critique doit trouver sa place dans les classes et les établissements scolaires.

Cette démarche d'éducation populaire se nourrit naturellement de pratiques artistiques et culturelles, de l'exercice de la prise de parole en public et de l'analyse des médias à travers les actions suivantes...

## ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Une classe, une école, un établissement qui voudrait s'engager dans un projet de pratique artistique et culturelle peut se voir accompagner par nos soins. Nous lui proposerons un panel d'intervenants connus et reconnus pour la qualité de leurs interventions, que ce soit dans **le domaine des arts plastiques, des arts vivants, théâtre, chants, danses, cirque, mais aussi autour des cultures urbaines, avec du slam, du graff, du break dance...**

## ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES CITOYENNES

Nous pouvons accompagner les élèves dans leurs pratiques citoyennes en proposant des interventions autour du **Vivre Ensemble, une sensibilisation à la Communication non-violente ainsi qu'une intervention autour de l'usage des réseaux sociaux.** Nous proposons aussi un ciné-débat sur la question de **l'homophobie et de la lutte contre le harcèlement à l'école.**

D'autres modules peuvent être conçus, afin d'intervenir sur les violences ordinaires par exemple...

## LES OREILLES EN POINTES

Voilà un projet de pratique artistique à destination des élèves de cycle 3, en partenariat avec la Salle de Musiques Actuelle Des Lendemain Qui Chantent et le Conservatoire à Rayonnement Départemental. Il s'agit de la création d'un **orchestre de Ukulélé** dans deux classes du département qui s'initient à travers le répertoire d'un groupe de musiques actuelles que les élèves retrouveront sur scène en fin de projet.

## MUSIQUES ACTUELLES AU COLLÈGE

Toujours en partenariat avec DLQC, mais aussi la FAL, ce projet consiste en **l'accueil d'artistes en résidence dans deux collèges** du département durant deux semaines. Une classe de chaque établissement se lancera alors dans la **réalisation de chansons, de l'écriture à la composition afin de se produire sur scène** avec les artistes.

## O L'ÉCOUTE

En partenariat avec BramFM, la FAL et l'association Elyzabeth my Dear, plusieurs classes du département, du cycle 2 au lycée sont invitées à **découvrir la programmation du festival Ô les Chœurs et à en chroniquer** les artistes. L'ensemble se retrouve dans **une émission diffusée sur Bram FM.**

## CINÉ DÉBAT

De la maternelle au lycée, **regarder un film ça s'apprend...** Nous proposons une programmation adaptée à chaque niveau, toujours **suivi d'un débat.** Cette action peut se dérouler en classe, mais aussi sous forme d'atelier, à l'internat...

## FORMATION DES DÉLÉGUÉS ÉLÈVES

Nous proposons une formation des délégués élèves, dans le second degré. Le contenu de ces journées de formations se réfère à la circulaire encadrant la fonction de délégué, avec pour objectif une **fonction de représentation active de ses pairs.** Au programme : **Prise de Parole + Rôles et Fonctions du Délégué + Le Conseil de Classe + CinéDébat Climat Scolaire, le Vivre Ensemble...**

**La formation est toujours adaptée aux attentes de l'établissement.**

## **INTERVENTION PÉDAGOGIQUE RADIO**

L'aventure de la création radiophonique aux portes de la classe... **Qu'il s'agisse de fiction, de documentaire ou de création, la place de la parole est toujours valorisé dans ces interventions.** Les productions des élèves seront ensuite diffusées sur les radios associatives partenaires.

## **ATELIER PHILO**

Ces interventions consistent à **réflexion collective**, de la maternelle au collège... Améliorer sa maîtrise de la langue orale, apprendre à s'exprimer, à parler en public, apprendre à ordonner sa pensée. Il s'agit d'aider à **développer les questionnements des élèves, mettre les enfants en situation réflexive**, sans jamais de bonnes réponses, ni de mauvaises.

## **LA SEMAINE SANS TÉLÉ**

En écho à la manifestation nationale de la Semaine sans Télé, nous proposons à deux ou trois classes du département de **s'engager dans ce défi**. Les familles sont associées, des intervenants sont mobilisés. Nous proposons quelques outils en remplacement de la télé... **Des jeux coopératifs, des livres jeunesse... Et même des temps de rencontre et d'animation parent-enfant.**

## **JOURNÉES DÉPARTEMENTALES DES DROITS DE L'ENFANT**

Communément appelé JDDE, les Journées Départementales des Droits de l'Enfant regroupe **différentes actions de promotion de la CIDE, Convention Internationale des Droits de l'Enfant**. Le point d'orgue de ces événements est le **Village des Droits**, où l'on retrouve les membres du Collectif Droits de l'Enfant et une **somme d'animation pour voir les Droits de l'Enfant autrement, ici et ailleurs...** Le transport des classes peut être pris en charge pour se rendre au Village.

## **ATELIER JEUX COOPÉRATIFS**

**Jouer... Mais gagner ou perdre ensemble.** Voilà le principe des jeux coopératifs qui se constitue de sept familles différentes. Nous intervenons de la maternelle au lycée, mais aussi auprès des adultes avec différents jeux qui induisent **une autre posture, plus solidaire, plus équitable, plus coopérative...**

## **CONCOURS DE PLAIDOIRIES**

Les élèves de seconde professionnelle de la région sont invités, en partenariat avec le Lycée agricole Pisani, à **construire une plaidoirie pour un monde meilleur. Les questions d'écologie, de vivre ensemble, de surconsommation** trouvent leurs places dans ce concours non compétitif. Nous pouvons accompagner les classes dans la démarche de production.

## **THÉÂTRE FORUM VIVRE ENSEMBLE**

Ce dispositif invite les élèves, **du cycle 2 jusqu'au lycée à questionner leurs quotidiens, à travers un ensemble de saynètes, reprises sous la forme de théâtre forum.** Les sujets sont multiples et naissent au fil des rencontres entre élèves et intervenants. Le respect de toutes et tous est induit dans la démarche.

## **E-REPORTER**

Voilà un **marathon journalistique départementale**, conjointement organisé par le CLEMI, Canopé19, la DSDEN et le Conseil Départemental, où le temps d'une journée, les élèves sont invités à travailler en équipe **l'éducation aux médias.** Ouverts aux classes de cycle 3, jusqu'au lycée.

# ANIMATION PÉRISCOLAIRE

## JEUX COOP'

Des jeux de plateaux ou de structures sont proposés aux enfants. La particularité des jeux coopératifs c'est que tout le monde est gagnant ou perdant, mais ensemble. Les enfants sont amenés à coopérer et à respecter les autres et les règles de la vie collective en s'amusant !

## RADIO

Avec la radio Bram Fm nous proposons de créer et d'enregistrer une émission, une histoire ou des interviews. La production sera ensuite diffusée sur l'antenne.

## CINÉ-DÉBAT

Regarder des images qui bougent... ça s'apprend. Et aiguïser son regard de spectateur, de téléspectateur aussi. A travers une série de courts-métrages, avec des films plus ou moins grand public mais aussi avec des œuvres oubliées, les enfants pourront découvrir une nouvelle démarche réflexive face à notre consommation d'image !

## DROITS DE L'ENFANT

Promouvoir la CIDE auprès du plus grand nombre, en sensibilisant les groupes d'enfants à travers différents supports : radio, arts plastiques ou grands jeux...

## ACTIVITÉS MANUELLES COOPÉRATIVES

Faire ensemble et accepter d'être altéré, voilà ce qui se cache derrière cet atelier périscolaire qui mobilisent souvent des activités de loisirs créatifs... Mais c'est la méthode qui prime ici : celle de la coopération.

# FORMATION & SENSIBILISATION

## FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS

Nous répondons chaque année à l'appel d'offre lancé par la DSDEN de la Corrèze, en proposant une quinzaine d'animations pédagogiques, de conférences, de stages...

*Au programme, par exemple : Ecoles Fleuries / La Classe Coopé / l'évaluation en pédagogie coopérative / Le climat scolaire et l'estime de soi / la relation écoles-familles / Prévention des conflits et CNV / Jeux Coop /...*

D'autre part, nous œuvrons avec le SFRD du Limousin pour offrir aux enseignants de l'Enseignement Agricole du Limousin différents modules de formations.

## FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS

Nous intervenons à l'ESPE de Tulle afin de présenter les principes de la pédagogie coopérative. Au-delà de cette présentation, nous invitons les différentes promotions d'étudiants à se saisir de la coopérative scolaire à leur disposition au sein de l'ESPE et les accompagnons dans son animation.

## FORMATION DE PROXIMITÉ

En lien avec le CAFA de l'académie et le bureau de proximité de la Corrèze, nous proposons différentes formations de proximité dont les établissements du second degré peuvent se saisir.

*Au programme, par exemple : Le climat scolaire et l'estime de soi / la relation écoles-familles / Prévention des conflits et CNV / Formation des délégués élèves / ...*

## SENSIBILISATION AUX MÉTIERS DE L'ANIMATION

En partenariat avec TulleAgglo, nous proposons des actions de sensibilisation à destination des personnels municipaux en charge de l'accueil des enfants.

*Au programme, par exemple : Prévention des conflits et CNV / Jeux Coop / Arts Plastiques /...*

## **FORMATION VOLONTAIRE**

Tout au long de l'année, nous proposons différents rendez-vous. En premier lieu, il y a notre groupe d'échanges de pratiques pédagogiques coopératives, qui se rassemble chaque premier mercredi après-midi du mois. Ce groupe est ouvert à toutes et tous.

## **PLAN DE FORMATION FÉDÉRAL**

Nous diffusons le Plan de Formation Fédéral à l'ensemble de nos adhérents en invitant chacun à s'en saisir. Pour se faire, le restant à charge du stagiaire peut être porté par notre AD dans certains cas.

# **RESSOURCES & SERVICES**

## **SERVICES AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES :**

Comme chaque association départementale de l'OCCE, nous sommes là pour rendre service ! Dans la mesure de nos moyens, de notre temps, de notre capacité, nous répondons aux demandes des coopérateurs, que ce soit pour la recherche d'intervenants qualifiés pour vos projets, dans l'aide au choix d'un centre d'accueil pour vos classes transplantées, dans la recherche de correspondants, dans la recherche de financements, pour trouver le meilleur service de reprographie ou vous accompagner dans le choix de la composition d'une collation bio, équitable et locale...

## **RETkoop, LA COMPTABILITÉ DES COOP EN LIGNE :**

La fédération nationale met en place un outil de gestion des coopératives scolaires permettant de tenir une comptabilité conforme au plan comptable de l'OCCE et d'éditer plus simplement, en quelques clics le CRA CRF de chaque coopérative. Tout est là : <https://www.retkoop.occe.coop/debut.php>

## **PORTAGE ADMINISTRATIF DES PROJETS ERASMUS+ :**

Nous proposons aux enseignants volontaires le portage administratif des projets Erasmus+. L'Agence Européenne accorde les financements lorsque les projets sont portés par les municipalités ou une AD OCCE. Une convention nous lie à la DSDEN afin d'accompagner les enseignants du département qui souhaitent partir en formation linguistique en Angleterre.

## **MESURES DE RESPONSABILISATION :**

Sur la sollicitation de la DSDEN, nous nous sommes portés volontaires pour intervenir dans le cadre des mesures de responsabilisations que les établissements du second degré pourraient mettre en place. Notre intervention se situe bien évidemment dans le champ de la citoyenneté.

## **PRÊTS DE MALLES :**

Différentes malles sont disponibles dans nos locaux. Nous proposons un système d'emprunt complètement gratuit dès lors que les retraits et les retours se font dans nos locaux. Ces prêts se font pour une période maximum. Nous disposons d'environ :

130 jeux coopératifs (jeu de plateau, parachute, structure, kappla...)

300 gobelets EcoCup

35 ouvrages pédagogiques (pédagogie coopérative, Communication Non Violente, système scolaire...)

## **APPEL À PROJETS COOPÉRATIFS :**

Nous proposons un soutien financier aux coopératives et établissements qui présentent un projet ayant une réelle portée coopérative. Selon les années, les demandes peuvent arriveres tout au long de l'année ou bien être conditionnées par une date limite d'envoi.

## **OPÉRATION LIRE C'EST PARTIR :**

Une fois par an, en début d'année scolaire, nous proposons à l'ensemble des structures scolaires du département de profiter d'une commande collective auprès de Lire C'est Partir, éditeur militant proposant des livres à 0€80 l'unité.

## **RESSOURCES PÉDAGOGIQUES, DÉPÔT CHANTEPAGES :**

Nous avons établi un partenariat de proximité avec la SCOP Chantepages, librairie jeunesse, militante et itinérante. Ainsi, nous proposons à la vente un certain nombre d'ouvrages pédagogiques, disponibles dans nos locaux ou sur le site de la librairie : [www.librairiechantepages.fr/dossiers/occe19-office-central-de-cooperation-a-l-ecole-en-correze/](http://www.librairiechantepages.fr/dossiers/occe19-office-central-de-cooperation-a-l-ecole-en-correze/)

## **ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE DE L'ENT :**

Dans le cadre d'une convention nous liant à Canopé, nous proposons aux écoles adhérentes qui souhaitent profiter d'un ENT un accompagnement, à la fois financier, mais aussi pédagogique en promouvant les possibilités d'amélioration de la relation écoles-familles à travers l'ENT ou en invitant les équipes à une nouvelle forme de correspondante scolaire.

# **PUBLICATIONS**

## **ANIMATION & ÉDUCATION, LA REVUE FÉDÉRALE**

Bimensuel édité par le mouvement OCCE, cette revue est l'expression des actions menés dans les départements comme au niveau national. Des dossiers thématiques permettent d'approfondir un grand nombre de sujets.

<http://animeduc.occe.coop/>

## **LES AGENDAS COOPÉRATIFS**

3 formules d'agendas existent pour le moment : Cycle 1, Cycle 2 et Cycle 3. Un agenda Second Degré est en cours d'élaboration.

Présenté comme un cahier de texte dans la version Cycle 2 et 3, cet outil permet de proposer une somme d'activité coopérative afin de travailler de façon transversale la gestion de la classe et la vie du groupe, l'estime de soi et des autres.

Pour le cycle1, l'agenda est collectif, présenté sur un chevalet.

<http://www.occe.coop/agenda/>

## **CALENDRIER**

Les classes adhérentes à l'OCCE peuvent participer à l'élaboration d'un calendrier en proposant leurs productions graphiques selon une thématique renouvelée chaque année.

Ce calendrier est proposé à la vente et permet de financer légalement les projets pédagogiques.

## **WEB DOC LA CLASSE COOPÉ**

Avec la collaboration avec Canopé, nous avons participé à l'élaboration du webdoc présentant le témoignage d'une pratique coopérative dans une classe de cycle3.

Le web doc est disponible ici : [http://scenari.crdp-limousin.fr/classe\\_cooperative/co/coop.html](http://scenari.crdp-limousin.fr/classe_cooperative/co/coop.html)

# LA PÉDAGOGIE COOPÉRATIVE

>>>> QUOI ?

DOCUMENT ORIGINAL PRODUIT PAR L'AD93 ET L'AD08

La Pédagogie Coopérative est **ECOUTE DE L'AUTRE, PARTAGE, RESPECT DES DIFFERENCES, CONFRONTATION** et **EXPRESSION**, c'est aussi **NEGOCIATION, ACTION CONCERTÉE, EVALUATION**.

- **La pédagogie coopérative, c'est** aussi une méthode d'éducation active, où chacun apprend par les autres, avec les autres et pour les autres.
- **La pédagogie coopérative** ne s'improvise pas et demande technicité et outils appropriés. Ce n'est pas parce qu'on le décrète que des enfants assis à une même table vont se mettre instinctivement à coopérer. Cela s'organise, se prépare et s'apprend...
- **La pédagogie coopérative est** prévention. Un certain nombre d'étapes sont à respecter. Il n'est pas possible d'envisager la mise en place d'instances de paroles telles que le Conseil ou le Débat réglé, sans au préalable un travail sur l'ambiance de classe, le partage de valeurs communes, l'estime de soi ou la mise en place d'un référentiel disciplinaire commun...

**A voir :** "[Coopérer, oui... Mais pour quoi et comment?](#)", Philippe Meirieu, CAPE Nord Pas de Calais, Janvier 2014.

## COMMENCER, OUI, MAIS COMMENT ?

Les premières tentatives doivent être soigneusement préparées et menées jusqu'au bout de la démarche coopérative. Le développement de la coopération dépend de l'âge des enfants, de leur maturité (degrés de responsabilité, d'autonomie, de sociabilité), de leur passé scolaire, de l'expérience préalable du maître, des habitudes dans l'école, de l'environnement social, des attentes des parents, des conditions matérielles ... Rappelons, tout d'abord, que la décision d'installer dans la classe des rapports de coopération est un choix délibéré de l'adulte responsable qui entend respecter les valeurs des Droits de l'Homme et de l'Enfant.

Installer des rapports de coopération passe, d'abord, par la mise en place d'un climat de confiance où chacun sait qu'il est reconnu et respecté. Le message doit être clair : "**Nous allons travailler ensemble, dans le plus grand respect de chacun, avec le maximum de justice.**"

Installer des rapports de coopération ne signifie pas que l'adulte abandonne ses responsabilités, au contraire. Il doit en particulier, assurer la présentation et le respect des contraintes institutionnelles (Instructions Officielles, programmes ...) et des contraintes émanant de l'environnement. L'enseignant doit assurer à la fois les fonctions d'animateur et de gestionnaire des relations, des projets d'activités, des apprentissages.

L'animateur est le catalyseur des relations dans le groupe. Il est donc chargé de faciliter l'expression, la communication, d'aider à la prise en compte des émotions, de l'affectivité, d'aider à la régulation des comportements individuels, mais aussi de faire émerger des règles de vie, d'assurer le règlement des conflits. Il doit être capable de se décentrer, d'avoir une attitude accompagnatrice, explicative, et non directive ou autoritaire. Il veillera notamment à arrêter net la première moquerie gratuite, une marque de racisme, toute agression physique ou morale. Le gestionnaire est le catalyseur des projets d'activités. Il gèrera (ou aidera à gérer) les finances, les matériaux, les outils, les compétences, l'espace, le temps... Il favorisera la mise en place d'un champ d'expérimentation riche et ouvert.

Les fonctions d'animateur et de gestionnaire serviront tout autant dans les apprentissages. Il s'agira de :

- former et organiser les groupes,
- favoriser l'expression, la communication, la décentration, la réflexion en acceptant l'erreur, en jugeant les actes et non les personnes.

Il faudra enfin assurer comme dans toute pédagogie, les fonctions du spécialiste disciplinaire, de l'expert, mais en cohérence avec la démarche coopérative.

# L'ENTREE EN COOPERATION

Ces propos sont extraits du livre "Pour une pédagogie coopérative" que notre Fédération Nationale a édité, à la suite des travaux du groupe "Apprendre et Vivre Coopérativement".

## ETAPE 1 : EXPRESSION-ECOUTE

Des désirs, des besoins et des représentations des savoirs de chacun : c'est reconnaître la dignité de l'enfant-personne dans toutes ses composantes (affective, physique, intellectuelle, morale...). Chacun a droit de s'exprimer, le droit de se tromper, le droit d'être écouté, le droit d'être différent, le droit de rêver, le droit d'être fragile... (voir aussi la [Convention Internationale des Droits de l'Enfant](#))

Peu à peu, la confiance s'établit ; elle est la condition d'une expression authentique. L'enfant a conscience d'appartenir à un groupe où il est reconnu et respecté : il peut dire et "se dire". Les apprentissages seront nourris de cette matière première qui engage la totalité de la personne.

## ETAPE 2 : CONFRONTATION – NEGOCIATION

Avec l'autre pour arriver à un accord : c'est la prise en compte des désirs, des besoins et des représentations autant qu'il est possible ; c'est l'émergence des différences pour qu'elles soient prises en considération, pour les faire exister afin qu'elles enrichissent chacun. Nœud central de l'acte coopératif : il s'agit, pour chaque personne, d'argumenter pour s'affirmer, de se décentrer ensuite pour comprendre l'autre, de décider jusqu'où et comment elle peut modifier ses besoins, de choisir ce à quoi elle peut renoncer de ses propres demandes initiales afin de coïncider avec l'autre dans l'action commune.

Les certitudes, les croyances, les représentations erronées sont ébranlées, l'affectivité relativisée. La personnalisation est en cours, les points de vue se restructurent en intégrant les données nouvelles, de nouveaux concepts s'élaborent ... Après ce temps où réflexion personnelle et réflexion collective s'appellent et s'équilibrent, on arrive à un accord sur un projet d'action mobilisateur d'énergies ; un contrat peut être établi : chacun sait ce qu'il doit faire, où, quand, comment, pourquoi et chacun connaît le rôle des autres.

## ETAPE 3 : ACTION CONCERTEE

Où les savoirs déclarés sont soumis à l'épreuve de l'action ! Tout n'est pas terminé pour autant ; il faut gérer l'activité elle-même où les savoir-faire vont être confrontés, mais aussi les relations qui ne tarderont pas à être déstabilisées... Les situations seront diverses : entraide, tutorat, parité, division du travail. Elles donneront naissance à de nombreuses interactions entre savoirs et savoir-faire qui déboucheront sur la production attendue.

## ETAPE 4 : EVALUATION COMMUNE

Où chacun peut mesurer l'écart avec ses attentes initiales, où le groupe peut vérifier si ses objectifs sont atteints, analyser les difficultés rencontrées, imaginer des solutions, poser un nouveau questionnement... L'enfant éprouve le plaisir de la satisfaction de ses désirs de départ et est stimulé pour oser avoir et exprimer de nouveaux désirs.

**POUR TOUT CELA, L'OCCE DÉVELOPPE UN GRAND NOMBRE D'OUTILS QUE VOUS RETROUVEREZ SUR LE SITE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE, PARMIS LESQUELS :**

[Activités des agendas coopératifs](#), // [Conseil de coopérative](#), // [arbre des réussites](#), // [moments philo](#), [Intelligences multiples](#), // [formation délégués élèves](#), // [interdépendance positive](#) // [Climat scolaire](#) // ...

# De la coopérative de la classe à la classe coopérative : Charte de la Coopération à l'École

**1** L'École, de la Maternelle à l'Université, a pour finalités le développement de la personne et la formation du citoyen. Dans cette perspective, l'épanouissement de la personne et les pouvoirs réels du citoyen dépendront, non seulement de la nature des savoirs et des savoir-faire, mais également de la façon dont ils auront été construits.

**2** La citoyenneté concerne la personne dans toutes ses dimensions. Le citoyen est conscient de ses droits et de ses devoirs, s'implique dans la vie de la cité et coopère avec d'autres aux transformations nécessaires de la société.

**3** L'École doit prendre en compte ces finalités, en développant la participation réelle des élèves à toutes les instances de gestion et de concertation. La citoyenneté doit se construire par la pratique, dès l'école maternelle. La démarche coopérative considérant les enfants, les jeunes et les adultes en formation comme des partenaires actifs, associés à toutes les décisions qui les concernent, et se référant à un certain nombre de valeurs comme l'écoute, le respect de l'autre, le partage, l'entraide, la solidarité, la responsabilité, l'autonomie, la coopération, permet cette construction.

**4** La réalisation de projets coopératifs qui finalisent et donnent du sens aux apprentissages et à l'École, favorise les interactions et donc l'acquisition des compétences.

**5** Il ne peut pas y avoir d'apprentissages sans évaluation. La démarche coopérative permet la mise en place d'une véritable évaluation formative permanente, dans la mesure où elle s'appuie sur des contrats, instaure des pauses méthodologiques et des moments coopératifs de réflexion métacognitive.

Autant de pratiques qui, en excluant toute forme de compétition individuelle, visent à la réussite de tous.

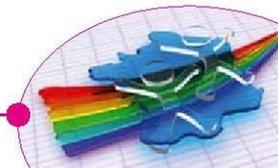
**6** L'organisation coopérative des apprentissages prend appui sur :

- un Projet Coopératif, élaboré avec les élèves, pour répondre à la question : " Comment allons-nous vivre, travailler et apprendre ensemble ? ".
- Un conseil de coopérative, lieu de parole, structure de gestion, instance de décision, d'évaluation et de régulation.
- La mise en place de groupes modulables favorisant l'individuation, la socialisation, l'expression personnelle, la communication et la réalisation collective de projets.
- Des enseignants garants des objectifs éducatifs.

**7** L'organisation coopérative d'une école ou d'un établissement scolaire s'articule autour :

- d'un projet d'école, ou d'établissement, impliquant tous les élèves,
- d'un conseil des délégués,
- d'une équipe d'enseignants mettant en application les principes et les valeurs auxquels elle se réfère et capable de coopérer avec les parents et d'autres partenaires, d'une façon pertinente et cohérente.

**L'ÉCOLE PEUT AINSI DEVENIR,  
POUR ET AVEC LES ÉLÈVES,  
UN LIEU DE VIE DÉMOCRATIQUE,  
OÙ CHACUN POURRA S'ÉPANOUIR,  
APPRENDRE, SE FORMER ET RÉUSSIR.**



**Fédération nationale**  
de l'Office Central de la Coopération à l'École

101 bis rue du Ranelagh 75016 Paris.

Tel : 01 44 14 93 30 Fax : 01 45 27 49 83  
E-mail : federation@occe.coop  
Site Internet : www.occe.coop

L'occe dans votre département :

**OCCE19**

7 Ter, Rue Louisa Paulin 19000 TULLE  
05 87 430 595 // occe19@gmail.com

Partage Responsabilité Entraide Solidarité  
Autonomie Projet Coopératif  
Conseil de coopérative Respect de l'autre Ecoute

Partage Responsabilité Entraide Solidarité  
Autonomie Projet Coopératif  
Conseil de coopérative Respect de l'autre Ecoute



**Office Central de la Coopération à l'École**



# ET LES COOPÉRATIVES SCOLAIRES >>>> MMMH ?

ENSEIGNEMENTS  
L MENTAIRE ET  
SECONDAIRE

B.O.  
N° 31  
31 JUIL.  
2008

1563

VIE SCOLAIRE

NOR : MENE0800615C  
RLR : 555-2

CIRCULAIRE N° 2008-095  
DU 23-7-2008

MEN  
DGESCO B2-3

## Coopérative scolaire

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux chefs d'établissement ; aux directrices et directeurs d'école*

■ Les coopératives scolaires occupent une place spécifique dans l'histoire de l'école. Nées au lendemain de la Première guerre mondiale, elles ont contribué à son évolution.

Aujourd'hui, la plupart des écoles primaires et un grand nombre d'établissements du second degré, d'établissements spécialisés ou d'IUFM, peuvent s'appuyer sur une coopérative scolaire pour développer leur action éducative.

La présente circulaire, en clarifiant les règles de fonctionnement de ces structures associatives et en rappelant les principaux objectifs des activités organisées en leur sein, doit permettre à l'ensemble des partenaires concernés, en premier lieu les enseignants, de mieux appréhender le rôle des coopératives scolaires, dans la perspective d'une éducation des élèves à la citoyenneté.

### I - La réglementation et le fonctionnement des coopératives scolaires

#### A. Le cadre juridique

La coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative. La création d'une association indépendante ou d'une section locale affiliée à l'OCCE relève du choix de ses membres.

Les coopératives scolaires revêtent deux formes juridiques distinctes :

- la coopérative scolaire constituée en association autonome, personne morale distincte de l'école ou de l'établissement scolaire, dispose de la capacité juridique, et doit se conformer aux dispositions de l'article 5 de la loi 1901 (déclarations à la Préfecture, tenue des registres légaux, assemblée générale...) et à toute autre disposition légale concernant les associations

de droit privé (dispositions fiscales notamment). Ayant son siège dans l'école ou l'établissement et agissant durant le temps scolaire, dans le cadre d'une convention établie avec l'inspection académique ou l'établissement, elle doit se conformer aux principes qui régissent le fonctionnement du service public, notamment aux principes de laïcité et de neutralité. Les dirigeants de la coopérative scolaire "loi 1901" assument l'entière responsabilité civile et/ou pénale des fautes commises dans son fonctionnement.

- la coopérative scolaire affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) est une section locale de l'association départementale OCCE. La coopérative bénéficie du soutien de l'OCCE en matières éducatives, pédagogiques, juridiques et comptables. L'OCCE assume la responsabilité du fonctionnement des coopératives scolaires qui lui sont affiliées, en dehors des fautes lourdes et intentionnelles ou des infractions dont se seraient rendus responsables les mandataires (représentants adultes) des coopératives scolaires. En contrepartie, elle exige du mandataire, de respecter les obligations que lui impose la délégation de pouvoirs qu'il reçoit de l'association départementale : respect des statuts, versement de la cotisation, transmission du compte rendu d'activités, du bilan financier de la coopérative....

#### B. Les principes qui doivent régir le fonctionnement des coopératives scolaires

##### 1. Participation et adhésion

Compte tenu des objectifs éducatifs poursuivis par la coopérative scolaire, et du principe de solidarité qui anime son fonctionnement, la participation aux activités de la coopérative scolaire est ouverte à tous les élèves de l'école ou de l'établissement, qu'ils soient ou non adhérents. Par ailleurs, les statuts de l'association définissent les conditions d'adhésion à l'association.

##### 2. Financement des coopératives scolaires

La coopérative scolaire est dotée d'un budget propre destiné à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de

solidarité. Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités (fête d'école, kermesse, spectacle...) de don et subventions, ainsi que de la cotisation de ses membres.

La coopérative scolaire ne doit en aucun cas se substituer aux obligations des collectivités territoriales concernant les charges d'entretien et de fonctionnement des écoles et des établissements publics, de même qu'elle ne peut gérer, pour le compte de la commune, du département ou de la région des crédits qui lui seraient délégués pour financer des dépenses de fonctionnement.

### 3. Gestion, transparence et information

Que la coopérative scolaire soit autonome ou affiliée à l'OCCE, il est souhaitable que les parents d'élèves soient associés aux décisions la concernant et à la mise en œuvre de ses activités. Les comptes rendus d'activités et financiers seront communiqués lors des conseils d'école ou des conseils d'administration.

Les coopératives scolaires autonomes, se doivent, conformément à la loi de 1901 sur les associations, de tenir une assemblée générale annuelle.

## II - Les coopératives scolaires : un instrument d'éducation laïque et citoyenne

Les projets développés au sein des coopératives scolaires, de classe, d'école ou d'établissement, visent à renforcer l'esprit d'initiative, de coopération et d'entraide. Ils sont un des supports pédagogiques les mieux adaptés à la poursuite des objectifs du socle commun des connaissances et compétences principalement dans le domaine des compétences sociales et civiques ainsi que dans celui de l'autonomie et de l'initiative.

### A. Projets coopératifs de classe, d'école ou d'établissement

En complément des programmes et en référence à la septième compétence du socle commun de connaissances et de compétences

“l'autonomie et l'initiative”, les projets coopératifs s'inscrivent en cohérence avec les projets d'école ou d'établissement. Ils doivent permettre la participation effective de tous les élèves à chaque étape de leur réalisation. La gestion financière ne représente pas le seul objectif éducatif des projets coopératifs. Elle constitue cependant un élément important de l'apprentissage de la vie associative et économique et de la formation de citoyens responsables.

### B. Participation des élèves au fonctionnement de la coopérative

Tous les élèves de l'école ou de l'établissement peuvent être membres actifs de la coopérative. Il serait souhaitable qu'ils participent à son fonctionnement et exercent des responsabilités au sein de son bureau en fonction de leur âge et de leur degré de maturité.

Le suivi de l'activité de la coopérative scolaire peut s'effectuer dans le cadre :

- d'un **conseil de coopérative de classe**, qui réunit régulièrement les élèves de la classe et l'(les) enseignant(s) pour la mise en œuvre des projets coopératifs. Il peut s'adjoindre les partenaires de la communauté éducative.

- d'un **conseil de coopérative d'école ou d'établissement**, qui regroupe les représentants des enseignants, les délégués des conseils de coopérative des classes et éventuellement des partenaires de la communauté éducative.

La présente circulaire **abroge** la circulaire du 10 février 1948 relative aux coopératives scolaires, la circulaire du 16 avril 1951 relative aux coopératives scolaires dans les établissements du second degré et la circulaire du 12 décembre 1962 relative à la coopération scolaire.

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire  
Jean Louis NEMBRINI

# L'ANNUAIRE

>>>> ALLÔ ?

## OCCE19 – ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE LA CORRÈZE

7 ter, Rue Louisa Paulin 19000 TULLE // 05.87.430.595 // 06.41.85.23.39

[occe19@gmail.com](mailto:occe19@gmail.com) ou [ad19@occe.coop](mailto:ad19@occe.coop)

[www.occe19.net](http://www.occe19.net)

Animateur Pédagogique : Thierry Titone

Présidente : Camille Denis

Secrétaire : Karin Pigeaud

Trésorière : Virginie Sornet

## UNION RÉGIONALE LIMOUSIN

23, Rue de Belfort 87000 LIMOGES // 05.87.75.82.70 // [ur-limousin@occe.coop](mailto:ur-limousin@occe.coop)

[www.occe.coop/~ur-limousin](http://www.occe.coop/~ur-limousin)

Secrétaire Administrative Régionale : Agnès Moreau

## FÉDÉRATION NATIONALE

101 bis, Rue du Ranelagh 75016 PARIS // 01.44.14.93.30. // [fédération@occe.coop](mailto:fédération@occe.coop)

[www.occe.coop](http://www.occe.coop)

Déléguée Générale : Véronique Baraize

Président : Eric Weill

Secrétaire Générale : Catherine Frachon



*Pédagogie coopérative*